



www.bpw.fr
www.bpw-international.org

REF Réseau Economique Féminin

Paris, le 12 février 2018

Objet : Proposition en faveur de l'Egalité Professionnelle

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après la proposition de BPW France pour présentation à l'occasion de votre évènement organisé le 15 Février 2018 prochain au siège France de GOOGLE.

Amplifier la neutralisation de la maternité pour l'évolution de la rémunération

En 2006, la Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a institué une garantie de rattrapage salarial à l'issue d'un congé maternité.

En 2014, le Centre d'études de l'emploi et du travail relève un écart de salaire de 24,9 % (15,9 % dans le public) entre les mères de 3 enfants ou plus par rapport aux femmes sans enfant (Family Pay Gap). L'écart entre les mères de 3 enfants et les hommes est forcément encore plus élevé.

En 2018, les objectifs ne sont toujours pas atteints ...BPW France propose de **renforcer l'application de la garantie de rattrapage à l'issue du congé maternité** en lui donnant **un caractère obligatoire** (indépendant de la négociation collective) **dans les entreprises de plus de 300 salariés.**

-

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Agnès BRICARD

Présidente BPW France

La promotion de l'**égalité professionnelle femmes-hommes**
et la lutte contre les discriminations dans le monde du travail

BPW France

Association loi 1901 à but non lucratif, membre de la Fédération Internationale BPWI

Statut consultatif permanent auprès de l'ONU depuis 1947

Membre du Lobby Européen des Femmes et du Conseil d'Administration de sa Coordination Française